



**Mairie de
Montbazin**

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2020

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Emilie CASTELLON, Petra COUDERC-MURILLO, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT,

MM Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Mustapha EL IDRISSE, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES.

Procurations : Mme Stéphanie GAUTIER a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Frank ALEXIS a donné procuration à M. Aurélien DALOZ

Absents : Mme Hélène DEVILLER, M. François BONHOMME et M. Romuald DUBOS

Secrétaire de séance : M. Philippe LORINQUER

Monsieur Josian RIBES, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du 24 juin 2020.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ledit procès-verbal, sans observation.

Rappel de l'ordre du jour :

- **Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux**
- **Affectation du résultat 2019 – M14**
- **Vote des Subventions 2020**
- **Vote du Budget Primitif 2020 – M14**
- **Renouvellement de la convention relative au fonctionnement du Relais Assistants Maternels (RAM) « Nord Bassin de Thau »**
- **Convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bassin de Thau**

1. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux

M. le maire rappelle la réglementation qui encadre les indemnités de fonction mensuelles du maire, des adjoints et des élus, notamment l'article L2123-23 du CGCT.

Il rappelle que les taux maximaux pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants pour l'indemnité de fonction brute mensuelle du maire est fixé à 51.6 % et pour l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints est fixé à 19.8 %.

Ces plafonds constituent une enveloppe maximale que M. le Maire propose de répartir entre tous les élus de façon équitable et non discriminatoire.

Cinq élus renoncent à percevoir une indemnité de fonction (Mmes Hélène DEVILLER, Anne-Marie ANTERRIEU, Nathalie ARTIGNAN, MM Frank ALEXIS, Romuald DUBOS).

Monsieur Le Maire propose donc la répartition suivante :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Participation
Maire	M.	RIBES Josian	26,70 %
Premier adjoint	M.	DALUZ Aurélien	17 %
Deuxième adjoint	Mme	ARTERO MOREL Laurence	17 %
Troisième adjoint	M.	LEMOIGNE Bertrand	17 %
Quatrième adjoint	Mme	LAUX-ROBERT Sophie	17 %
Cinquième adjoint	M.	PINTEGNE Jean-Claude	17 %
Sixième adjoint	Mme	RIBES Marjorie	17 %
Conseiller municipal Délégué	M.	LORINQUER Philippe	8,7 %
Conseiller municipal Délégué	M.	EL IDRISSE Mustapha	8,7 %
Conseiller municipal	Mme	DEVILLER Hélène	X
Conseiller municipal	Mme	ANTERRIEU Anne-Marie	X
Conseiller municipal	M.	AMOUREUX Paul	2,7 %
Conseiller municipal	M.	BONHOMME François	2,7 %
Conseiller municipal	Mme	FISHER Marie-Antoinette	2,7 %
Conseiller municipal	M.	BEDEL Stéphane	2,7 %
Conseiller municipal	Mme	CASADO-JAILLET Brigitte	2,7 %
Conseiller municipal	M.	ALEXIS Frank	X
Conseiller municipal	Mme	GAUTIER Stéphanie	2,7 %
Conseiller municipal	Mme	COUDERC MURILLO Petra	2,7 %
Conseiller municipal	M.	LEGUAY Yves	2,7 %
Conseiller municipal	Mme	ARTIGNAN Nathalie	X
Conseiller municipal	M.	DUBOS Romuald	X
Conseiller municipal	Mme	CASTELLON Émilie	2,7 %

Le Conseil Municipal (moins 3 abstentions : Mmes Petra COUDERC- MURILLO, Nathalie ARTIGNAN et M. Yves LEGUAY) accepte la répartition proposée avec un effet rétroactif au 1^{er} Juin 2020.

2. Affectation du résultat 2019 – M14

M. le Maire rappelle le résultat de fonctionnement qui ressort du Compte Administratif 2019 qui s'élève à 662 349.41 € et demande au conseil de voter son affectation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget 2020 comme suit :
 - 350 000.00 € en Investissement au 1068
 - 312 349.41 € en excédent de Fonctionnement au 002.

3. Vote des Subventions 2020

M. le Maire présente les demandes de subvention des différentes associations

Préalablement à cet examen, M. Yves LEGUAY souhaiterait que les subventions soient revues à la hausse avec un forfait de 500 € supplémentaire pour les associations qui ont subi les effets de la COVID 19 (annulations de manifestations....) afin que leurs trésoreries ne soient pas mises en difficultés.

M. le Maire explique qu'une augmentation forfaitaire ne semble pas appropriée au vu des montants alloués en 2019 et qui représenterait un pourcentage inéquitable. En revanche il n'est pas question de ne pas prendre en compte les difficultés éventuelles de trésorerie des associations et il réaffirme la volonté d'accompagner le tissu associatif riche de la commune. A ce jour, aucune difficulté de ce type n'est connue par les services municipaux.

Mme Laurence ARTERO MOREL explique que toutes les associations seront reçues individuellement et entendues sur ce point le cas échéant. Elle ajoute que les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations sont difficiles à exploiter car ils ne sont pas suffisamment détaillés, aussi la commission Vie du Village propose d'allouer les mêmes montants qu'en 2019.

M. Bertrand LEMOIGNE demande à Mme Laurence ARTERO si les associations ont fourni leurs comptes dans les demandes de subventions et rajoute que si les associations ont eu des crédits amputés en raison d'annulation de manifestation, elles ont également eu moins de dépenses, ce qui doit leur permettre d'équilibrer leur trésorerie.

Mme Laurence ARTERO MOREL précise que certains encadrants sportifs (tennis ...) ont mis à profit l'arrêt des activités forcé en raison de la COVID 19 pour suivre des formations et qu'il est important de souligner cette démarche. Elle précise également que l'association Ping-Pong est toujours en activité mais qu'elle n'a pas sollicité de subvention pour l'exercice 2020.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal inscrit :

- au compte 6574 : la somme de 17 830.00 €, répartie comme suit :

Amicale des Pompiers :	600 €	(à l'unanimité)
Anciens Combattants :	500 €	(à l'unanimité)
APEM :	180 €	(à l'unanimité)
Arena judo Club :	1 700 €	(à l'unanimité)
Badminton :	200 €	(à l'unanimité)
Chorale les Ans Chanteurs :	450 €	(à l'unanimité)
Club Taurin :	1 800 €	(moins 1 abstention : Mme ARTIGNAN)
Chasse :	500 €	(à l'unanimité)
Comité de Jumelage :	400 €	(à l'unanimité)
CRPM :	400 €	(à l'unanimité)
Ecole de Rugby :	500 €	(à l'unanimité)
Etoile Sportive Montbazinoise :	2 700 €	(à l'unanimité)
Forum de Montbazin :	300 €	(moins 1 abstention : Mme FISHER)
Jeunes Sapeurs Pompiers :	300 €	(à l'unanimité)
Graine de Citoyen :	400 €	(à l'unanimité)
K Danse :	1 500 €	(à l'unanimité)
La Joie de Vivre :	900 €	(moins 1 voix contre : M. PINTÉGNÉ)
Les Mots en Scène :	500 €	(à l'unanimité)
Les Zarzélés	800 €	(à l'unanimité)
MJC :	1 000 €	(à l'unanimité)
Moncoeurbazin :	600 €	(moins 2 voix contre : MM LEGUAY et PINTÉGNÉ)
AS Rugby Vétérans :	400 €	(à l'unanimité)
Tae Kwon Do :	300 €	(à l'unanimité)
Tennis Club :	900 €	(à l'unanimité)

6. Convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bassin de Thau

M. le Maire propose à l'assemblée une convention cadre 2020-2023 avec le CPIE du Bassin de Thau qui a pour but d'inscrire un partenariat sur les 3 ans à venir, de poser les bases d'une relation clarifiée et simplifiée afin de rendre plus efficaces les actions des deux parties dans le domaine de la transition écologique.

Il propose également de désigner M. Aurélien DALOZ en tant que représentant de la commune pour siéger au sein du collège des membres associés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention cadre avec le CPIE du Bassin de Thau, avec la désignation de M. Aurélien DALOZ en tant que représentant de la Commune.

La séance est levée à 21h40.